chargé d'être l'intermédiaire entre Arton et Poyyer-Quertier ?

M. Vian. — Jamais.

M. Hy. — Je pourrais des écrits de vous explicites à ce point de vue : vous parlez de petits papiers de M. Poyyer-Quertier ?

M. Vian. — M. Poyyer-Quertier a été cité à un moment. Je lui ai prêté personnellement de l'argent, mais je n'ai jamais eu, vis-à-vis de lui, par rapport à Arton, l'attitude qu'on vient de dire.

Quant aux petits papiers de M. Poyyer-Quertier, ils contiennent des pièces politiques, insignifiantes et notamment dans la copie originale du traité de Francfort.

La défense faisant ressortir la contradiction qui existe entre Arton et M. Vian pour la remise de la somme de 20,000 francs, M. l'avocat général Van Cassel déclare qu'il l'a précisément dit citer en raison de cette dissidence. Interpellé par le défenseur et le président, M. Vian en arrive, avant de se retirer, à faire cette déclaration :

Je n'ai pas reçu moi-même les vingt mille francs portés sur le carnet d'Arton. Mais il se peut que j'aie touché à la même date une somme équivalente à celle donnée par Arton, mais pour diverses dépenses d'affaires générales.

Relativement aux 350,000 francs versés à M. Barbe par M. de Reinach, M. Vian reconnaît le fait exact. Il affirme ensuite que M. Barbe a versé 450,000 francs à la banque Halphent, et gardé pour lui 100,000 fr.

M. Lechanbla, défenseur de M. Laisant, prend acte de la déclaration de M. Vian pour décharger, dit-il, l'un des grands parlementaires et la responsabilité qui pesait sur lui jusqu'ici.

M. Vian déclare qu'il s'est rendu compte du fait par hasard, au moyen d'un simple pointillé du carnet de un franc soixante-quinze inopinément retrouvé.

Arton déclare qu'il n'a pas à s'expliquer sur la grosse somme versée par Reinach à Barbe : mais en ce qui le concerne, il maintient avoir remis à Barbe, pour le gros parlementaire qui a été dit, la somme de cinquante mille francs. L'emploi par Barbe lui est, par exemple, resté inconnu.

M. Chavoix, député, affirme absolument avoir vu MM. Naquet et Saint-Martin au siège de la Compagnie de Panama, participer à une réunion qui présidait M. de Lesseps.

Ce témoignage a une grande importance : M. Saint-Martin contredisait formellement le fait.

M. Depitteville a touché 4,000 fr. d'Arton ; c'était une somme due.

M. Edmond Arbin a touché également d'Arton une somme de 4,000 fr. pour travaux de publicité.

L'audience est suspendue.

M. Martin Ferdinand, banquier à Nyons, a reçu des confidences de M. Richard, le député, relativement à une perte d'argent qu'il avait faite, puis il sait qu'Arton a dû verser de l'argent de ce côté.

Vif incident

Un grand incident se produit à ce moment. M. Martin a fait une déposition devant le juge d'instruction qui était plus favorable que celle qu'il fait aujourd'hui. Interpellé par Me Dousange qui lui demande des explications sur son changement d'attitude, il dit que, supplié par Arton dans le cabinet du juge d'instruction d'atténuer ses propos parce que cela lui faisait du tort, il y a consenti.

Me Demange flétrit cette conduite et demande que l'on fasse une enquête sur les agissements de M. Ferdinand Martin et sur sa position, relativement à la Cie du Panama.

Arton se lève et crie :

C'est une infamie, jamais je n'ai demandé au témoin d'atténuer sa déposition.

Mais le témoin maintient et dit que le greffier sera témoin de ceci. Arton, qui a produit une liste de 104 noms, mais il n'a jamais rendu de comptes à M. Coltu, ni à M. de Lesseps. Il sait seulement que M. Naquet a reçu 100,000 francs de la caisse boulangiste. Le témoin dit aussi que le vote de M. Laisant a été payé.

Sur une demande de Me Lechapelain, défenseur de M. Laisant, le témoin explique que le vote de M. Laisant était marqué comme payé sur la liste, mais il a peut être été payé à un autre. (Exclamations).

Arton demande que le témoin le suspectait sans le connaître à fond.

Pourquoi nous faisait-il bonne mine pendant toute l'année 1889.

C'est une affaire d'appréciation répond M. Ferdinand Martin. (Murmures).

Me Demange, pour bien faire ressortir les contradictions de M. Ferdinand Martin, donne lecture de toute la déposition de M. Martin pendant l'instruction.

Il résulte que M. Ferdinand Martin, dans le journal la *Libre Parole* auquel il a collaboré, a émis les plus graves accusations qu'il n'ose maintenir aujourd'hui.

M. le colonel Sever, témoin à décharge a demandé à être entendu. Il témoigne en faveur de M. Laisant qu'il juge incapable d'avoir vendu son vote.

M. Imbert reprend la liste des témoins à charge. *Interrogé sur le propos tenu par Arton :*

« J'ai toujours grotté 10,000 francs à Marot. »

M. Leyelle-Villars a répété le propos qu'il tenait de M. Imbert; mais le témoin ne peut rien affirmer, ses souvenirs étant incertains.

M. le président signale encore de nombreuses contradictions dans la déposition à l'audience et celle de l'instruction.

M. Henry-Maret s'écrie de son banc : « Voilà les potins sur lesquels est basée l'accusation. »

M. Crespin, journaliste parlementaire, a partagé aux gémonies d'Arton ouvertes à la presse.

A ce propos le témoin répond que c'est M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, qui l'a interrogé au nom de M. Lepelletier.

Les avocats des premières attaquent les agissements du magistrat-instructeur.

M. Blanc, publiciste, a reçu 100.000 fr. pour son journal *La Liberté coloniale*. Il attribue le versement à l'intérêt personnel qu'Arton portait à M. Isaac, l'inspecteur du journal.

M. Boudart ne sait rien sur la façon dont Arton finissait ses bons.

M. Hiérolyme, employé à la liquidation du Panama, atteste que Arton a touché des parts de syndicataire et des bons de conversion.

M. Regnier, ancien caissier du Panama, déclare que Arton a touché très correctement par bons sur la caisse.

M. Georges Laguerre témoigne que Naquet a reçu des sommes considérables de la caisse boulangiste en 1890.

L'audience est levée à 5 h. 1/2. A demain l'audition des derniers témoins.

Une scène violente

M. Martin qui avait été cité comme témoin dans l'affaire du Panama, avait opéré pendant l'audience un monsieur décoré qui semblait avoir à son égard une attitude hostile.

En sortant M. Martin lui remit en carte. Dans le couloir des témoins, un avocat en robe, M. Nonez blâmait l'attitude de M. Martin. Ce dernier allait droit à lui le gifle. A ce moment le Monsieur décoré qui M. Martin avait remis sa carte, étant sorti, M. Martin alla à lui et le souffleta également. Ces vifs incidents attirèrent tous les assistants dans les couloirs.

Les gardes s'en mêlèrent et procès-verbal fut dressé.

La Commission de Panama

La Commission du Panama devait entendre aujourd'hui le rapport de M. de Ramel sur l'entrevue de Venise. Mais sur la demande du député du Gard, cette audition a été remise à vendredi.

La Commission a donc consacré cette séance à prendre communication de différentes lettres de MM. Marcel Boucher, Joseph Reinach, Picard, d'Andlau, Barbey et Lax. Elle décide d'abord l'insertion au procès-verbal de la lettre de M. Reinach qui a pour objet de démentir la lettre de M. Andrieux, ainsi toute relation avec Cornélius Herz.

Une discussion s'est ensuite engagée à l'occasion des lettres de MM. Barbey et Lax. M. Barbey demandait à la commission de constater que le chèque dont le talon porte son nom, a été acquitté par un M. de Gois, pour le compte de M. Barbet, administrateur de la Banque parisienne.

La commission, tout en constatant que M. Propper lui a déjà donné bien des indications qui rendent très vraisemblable l'affirmation de M. Barbey, décide qu'elle ne peut, quant à présent, donner satisfaction à M. Barbey, parce que la garde des sceaux n'a pas encore autorisé la délégation de la commission, malgré des démarches réitérées, à prendre communication des chèques au Palais de Justice.

En ce qui concerne la lettre de M. Lax, ancien directeur au ministère des travaux publics, la *commission a décidé de l'entendre demain.*

L'AFFAIRE DREYFUS

La *Libre Parole* qui défend énergiquement le commandant Esterhazy, annonce qu'on exécrait déclaré que les lettres livrées par Mme de Boulancy avaient été tronquées et falsifiées.

L'*Intransigeant* confirme les dires de la *Libre Parole* en ajoutant :

Mais il y a mieux.

La machination ourdie par ces bandits dépasse en infamie tout ce que l'on a pu imaginer.

Ils ne se sont pas contentés de tronquer des lettres, de fabriquer des mots et des phrases.

Ils ont fabriqué une lettre tout entière.

Ce pseudo document, qui n'a pas été rendu public encore, et qui est destiné, dans l'esprit de ses auteurs, à donner le « coup de massue » qui doit écraser le commandant Esterhazy, a une histoire des plus curieuses et des plus scélérates, que nous rapportons, le moment venu.

Nous nous en tiendrons, aujourd'hui, à la constatation des faits suivants :

Un document apocryphe existe, dernier espoir du syndicat Dreyfus, qui doit établir la trahison où la complicité de notre malheureux ex-ami Esterhazy.

Ce document est connu d'un certain nombre de personnes, en dehors des membres du syndicat — notamment d'un député de la région du Nord — qui en possède des photographies ou des copies.

L'original existe dans cet entre les mains d'un avocat. Il appartient au fameux dossier dont une partie a été livrée à la publicité. Il a été placé par un personnage de haute situation, qui l'a remis sous les yeux de général Billot, de M. Méline et... de M. de Rodays, lequel, renfermé-lui justice, a cru a une pièce authentique.

Ce faux papier constituait donc le pétard de rigueur, l'argument sensationnel sur lequel M. de Rodays comptait pour remporter victorieusement à ses adversaires de plus en plus nombreux et agressifs, aux journaux qui l'accusaient de mener une campagne antipatriotique en jetant le discrédit sur l'armée française.

Mardi soir, — il y a aujourd'hui huit jours, — M. de Rodays n'y tint plus. Il reclama l'original du fameux document, résolu à lâcher la bordée qui devait achever ses adversaires.

Non seulement on se refusa à le lui laisser, mais on lui interdit d'y faire la moindre allusion dans le *Figaro*.

A ses sollicitations, il lui fut répondu par cette lettre de son nouveau chef :

« Cette pièce ne sera livrée à la publicité qu'après que le conseil de guerre aura statué sur le cas du commandant Esterhazy. Il est, en ce moment, certain, la décision des juges est favorable à ce dernier. »

Dans ces conditions, le rédacteur en chef du *Figaro* ne pouvait, sinon qu'il la déclare lui-même, résister plus longtemps à la pression de l'opinion publique et à la réaction du parti qui l'a élu. Quant à la pièce, il a dû, et, après ce moment, une indiscrétion a eu lieu, je ne sais rien.

En nous reconduisant, Mme de Boulancy nous répète à plusieurs reprises : « Remarquez d'ailleurs que je n'accuse personne ; je me défends, et je ne suis qu'un simple pion de mon rôle. »

Quant, que la lettre, dont M. Esterhazy a été l'authentiste, n'a pas été retirée de l'enveloppe scellée dans laquelle l'a enfermée le général de Pellieux ; cette enveloppe, sur laquelle j'avais apposé ma signature, me prouvait, entre, en effet, être ouverte en dehors de ma présence. Une seconde et dernière hypothèse se présente, celle où M. Esterhazy, sur ce parole, aurait déclaré par la suite que la lettre n'avait pas été remise à son biau lui.

Les lettres sont bien de M. Esterhazy. Sur ce point, je ne saurais douter. Mais, remarquez, je vous prie, que je parle seulement, exclusivement, des lettres, qui ont été en ma possession, et ces lettres laissent subsister un doute sérieux sur la question de non-culpabilité de M. Esterhazy dans l'accusation qui a été dirigée contre lui. Ce sont deux questions distinctes qui n'ont rien de commun, et je ne saurais être mêlée en rien à la seconde. J'aimerai tant n'être mêlée à rien du tout !

Nous interrogeons alors Mme de Boulancy sur la façon dont les lettres de M. Esterhazy ont été connues de tierces personnes et ont été publiées. Elle nous répète que Mme de Boulancy nous avait elle-même répondu sur ce point ; mais, depuis notre dernier entretien avec elle, cette question a pu être éclairée. Elle reprise par les journaux, nous avons tenu à nous faire préciser par Madame de Boulancy ses premières déclarations :

Tout d'abord, nous répond-elle, je vous affirme à nouveau, et de la façon la plus nette, que ce n'est pas moi qui ai communiqué les lettres de M. Esterhazy à la presse. Je ne sais de cette matière rien du tout, on s'est trompé. Mais ces lettres ont été dans les mains de tierces personnes à plusieurs reprises ; elles ont été vues par plusieurs personnes.

Il y a treize ans, je cherchais à rentrer dans les avances que j'avais consenties à M. Esterhazy : en tout, 50,000 francs. Je... mais je ne réussis, et c'est pourquoi je montrai à diverses personnes — mes amies, pour la plupart — les lettres qui ont été publiées dernièrement et dans lesquelles se trouvaient certaines phrases relatives à cette question d'argent à la reconnaissance et à l'amitié. Mais, remarquez-le, c'était il y a treize ans et personne, à cette époque, ne pouvait guère prévoir les événements qui allaient naître.

Ces lettres sont sorties pour la dernière fois de mes mains il y a quelque temps ; je les ai montrées au moment où l'on m'a dit qu'une partie de M. Esterhazy, à une personne de mes amis, de toute honorabilité, en la circonstance de laquelle j'ai toute confiance et dont je ne livrerai jamais le nom à la publicité ; cette personne, frappée de l'intérêt que présentent ces lettres, m'a demandé, pour les lire plus tard, de les lui confier durant quelques jours. Je le répète, j'ai toute confiance en elle. Au surplus, j'ai donné son nom, ainsi que le nom de deux personnes qui ont eu, il y a trois ans, communication des lettres. Je le ferai, si je le crois nécessaire, à mes hommes d'affaires et autres, personnel avec lesquelles j'ai été en rapport à cette époque. Il n'y a rien à cacher, rien à dire, ce que j'ai oublié, après si longtemps, leurs noms.

Quand je me suis dessaisie, pour la troisième fois, de ces lettres, c'est entre les mains de M. Ajasset, commissaire de police, qui en a exigé livraison et m'a délivré un reçu. Du moment où les lettres ont été remises à un officier de police judiciaire, je n'ai plus qu'à m'occuper d'elles, et si, après ce moment, une indiscrétion a eu lieu, je ne sais rien.

Mme de Boulancy nous répète à plusieurs reprises : « Remarquez d'ailleurs que je n'accuse personne ; je me défends, et je ne suis qu'un simple pion de mon rôle. »

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Crédit Foncier (1895)

Aujourd'hui à 2 heures 1/2, a eu lieu au Crédit Foncier de France le tirage des Obligations Foncières émises en 1895.

Le n° 84.228 gagne 100.000 fr.
Le n° 13626 gagne 25.000 fr.
Les n° 42.768 et 91.629 gagnent 5.000 fr.
Les trois n° suivants: 374.694, 40.756 et 359.082, gagnent chacun 5.000 fr.
Les 50 numéros suivants sont remboursés par 1.000 francs :

415.671	— 263.719	— 394.499	— 412.380 —
405.268	— 268.722	— 87.240	— 410.357 —
96.121	— 45.454	— 436.772	— 276.249 —
472.425	— 39.433	— 118.422	— 89.963 —
481.404	— 300.463	— 470.225	— 495.757 —
180.063	— 364.596	— 365.742	— 389.444 —
248.219	— 326.178	— 326.178	— 77.065 —
200.653	— 301.064	— 367.787	— 163.522 —
424.115	— 7.194	— 422.745	— 486.215 —
419.465	— 278.[illegible]	— 267.791	— 43.197 —
479.592	— 345.164	— 188.561	— 213.576 —
419.573	— 211.495	— 487.519	— 407.885 —
419.489	50.559		

Obligations Communales 1892

Le numéro 104.403 gagne 100.000 francs.
Le numéro 400.609 gagne 25.000 francs.
Les deux numéros 71.497 et 306.707 gagnent chacun 10.000 francs.
Les 4 numéros suivants sont remboursés par 5.000 fr. chacun :

341.723	— 894.402	— 336.696	— 374.055.

Les 30 numéros suivants sont remboursés par 1.000 fr :

296.513	— 223.475	— 104.585	— 438.774 —
444.008	— 464.405	— 404.069	— 65.707 — 98.195
— 399.108	— 12.518	— 51.097	— 170.961
413.813	— 409.178	— 356.466	— 417.830 —
306.736	— 345.164	— 370.343	— 67.998
406.459	— 229.733	— 32.471	— 367.216
64.493	— 438.508	— 375.275	— 214.193
418.172.			

LA BELGIQUE

Un pugilat en famille à Menin

Mardi soir, un pugilat en règle a éclaté au sein de la famille Trappeniers, composé du père, de la mère et deux enfants, un garçon et une fille âgés de 24 et 22 ans.

Le mécanicien Trappeniers, qui est le fils du Poudrière.

En rentrant, vers le soir, le mari J.-B. Trappeniers, s'assit au coin du feu et sa femme lui offrit une tasse de café qu'il refusa. Sa femme lui présente ensuite un verre de genièvre qu'il refuse encore. Il en prend un, mais il le jette au dos d'exaspérer la mère. Une discussion s'élève entre les deux femmes. Bref, la fille saisissant le pot de l'étuve en renversa un peu sur la tête de sa mère lui faisant une large blessure du cuir chevelu par où le sang coula en abondance.

Le fils voulut protéger sa mère et se jeta sur son père qu'il terrasse et lui porta un violent coup de pied qui lui détacha presqu'entièrement l'oreille gauche. Quant au fils, le père, le jour, il lui prenait un violent coup de poing en plein visage lui mettant un œil au beurre noir.

La fille seule n'a pas reçu de blessures.

La police a ouvert une enquête.

Ledeghem — *Vol d'église.* — L'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont pénétré par effraction dans la porte, dans l'église de Ledeghem. Ils ont enlevé de la porte de la sacristie, fracturé les meubles et enlevé les ornements de valeur, ciboires, ostensoirs, etc., le tout d'une valeur de 3.000 francs.

Hier, le parquet de Courtrai était descendu à Ledeghem.

Chronique Régionale

L'assistance publique

Le gouvernement a saisi la Chambre d'un projet autorisant le département du Pas-de-Calais conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à *s'imposer extraordinairement pendant cinq ans*, à partir de 1899, un centime additionnel dont le produit sera et restera exclusivement applicable :

1° Au paiement des pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents, dans les conditions de la loi de 1897 ;

2° Au paiement des secours aux familles d'ouvriers agricoles dans la misère.

NOS REPRÉSENTANTS

Chambre. — Séance de lundi matin.

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif aux droits de douane sur les poires vinées de poire, cheuneteria et mirlitons. Adopté par 4 voix contre 95.

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf MM. Dupuy-Dutemps, Drom, Guesde, Guillain, Sever, qui ont voté *contre*.

Séance du 21 décembre :

Scrutin sur le projet de loi relatif au droits de quai. Adopté par 461 voix contre 1.

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf MM. Basly, Defontaine, Lamendin, Lemire, de Montalembert, Sever, qui ont pas pris part au vote.

M. Jonnart était absent par congé.

M. Boudenoot est nommé membre de la commission chargée de l'examen des comptes rendus par les ministres pour l'exercice 1896 et l'année 1897.

Chemin de fer du Nord

A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, les trains de marchés 2220 partant de Calais à 7 h. 24 et arrivant à Hazebrouck à 10 h. 36 matin, et 2225 partant d'Hazebrouck à 4 h. 29 et arrivant à Calais à 7 h. 51 soir, auront lieu les mardis 24 et 31 décembre 1897 et seront supprimés les samedis 25 décembre et 1er janvier.

Les permissions militaires

Pour défendre un amendement que la commission du budget, le général Billot va envoyer aux commandants de corps d'armée les instructions relatives à la délivrance des permissions, dans le plus large mesure possible, aux militaires de toutes les classes à l'occasion des fêtes de Noël et du Très-nouvel. Les permissions de la classe 1896, exceptionnellement, bénéficieront, par suite, de cette disposition, qui devra être appliquée autant que le permettront les nécessités du service.

Exequatur

L'exequatur a été accordé à M. Pillier-Colin, vice-consul des Royaumes-Unis de Suède et Norvège à Lille.

Les Conférences populaires

A SOUCHEZ

Les conférences de Liévin ont fait le lundi 20 courant, pour des disciples d'Alphonse Daudet, une intéressante conférence sur en grand écrivain. M. le docteur Bart a montré que Daudet, le « petit chose » issu d'une pauvre et nombreuse famille, mis riche de fois, d'expérience et de souvenirs, non avec de bulé comme « pion » au collège d'Alès, était devenu un des écrivains les plus originaux, célébrer de la Légion d'honneur. On a lu quelques extraits de Daudet.

Dans des projections très réussies, M. Berlie, instituteur, a passé quelques vues du Dimanche rétrospectives et quelques episodes du grand Tartarin de Tarascon.

La soirée s'est terminée par une vue comique qui a beaucoup amusé un public de 250 personnes au moins.

Chronique Locale

ROUBAIX

Silhouettes Roubaisiennes

NOS STATUAIRES

Eugène OLLÉ

Né à Roubaix, Eugène Ollé montre de bonne heure d'excellentes dispositions pour la sculpture.

En 1873 ses parents l'envoyèrent à Valenciennes pour y suivre les cours académiques de sculpture, sous la direction du distingué professeur Jules M. Falize.

Ses progrès furent très rapides, et en deux ans, six médailles vinrent récompenser ses efforts.

Arrivé en mars 1876 à l'école des beaux-arts de Paris, avec le numéro 27, il fut classé second au concours qui eut lieu en juillet de la même année entre les élèves de l'école.

Devant ce résultat quasi merveilleux, l'attention de la ville de Roubaix fut saisie sur le jeune artiste, et le conseil municipal lui voté une bourse.

Élève de Cavelier, Eugène Ollé se fit bientôt remarquer par son goût artistique, et en 1877, il remportait une troisième médaille dans la section de statuaire antique, bientôt suivie d'une autre dans la statuaire moyenne.

Le prix de Rome est donné à la suite de deux essais, en 1878 et 1885, Eugène Ollé, sortit victorieux des premiers essais et le deux fois fut très honorablement classé dans le deuxième.

Revenu dans sa ville natale, il y obtient de nous occuper ne tarde pas à affirmer son talent par des productions très remarquées, parmi lesquelles nous citerons le buste de la République, qui se trouve aujourd'hui dans la salle de la Mairie et la tête de Saint-Jean-Baptiste que l'on peut voir au musée. Des bustes très réussis, des médaillons frappés au bon coin du goût artistique, le pinceau en vedette, l'artiste avait percé.

Nommé professeur de modelage et de sculpture à l'école nationale des arts industriels de Roubaix en mars 1891, Eugène Ollé est de plus membre de plusieurs sociétés académiques de Tourcoing se l'attachaient pour le même enseignement.

En janvier 1893 il fut nommé professeur de dessin industriel à l'Institut Sévigné tout récemment la direction du cours de modelage de l'Institut Turgot lui a été confiée.

Excellent professeur, Eugène Ollé est *très appréciée de ses directeurs. Il enseigne avec autorité et les succès couronnent ses efforts.* L'un de ses élèves, M. Alfred Dedecq vient d'être admis à l'école des Beaux-Arts et dernièrement, lors de l'exposition de Roubaix, les travaux de l'Institut Sévigné obtenaient un diplôme d'honneur. Artiste dans toute la force du *terme, Eugène Ollé est, en dehors de ses travaux*, d'un naturel gai. Très serviable et excellente compagnie, ses qualités sont aussi bien les qualités artistiques, ce qui n'est pas peu dire.

Bien que son temps soit compté, malgré ses occupations multiples, M. E. Ollé trouve encore *le moyen de donner des leçons particulières de* dessin, de modelage; de former de élèves qui, en faisant honneur au professeur, sont le témoignage irréfutable de sa bienfaisante enseignement.

Marius VERAN.

Réumon du Conseil municipal

Hier soir, les membres du Conseil municipal étaient convoqués pour saire des délibérations, en séance privée, pour procéder aux dissions présidentielles pour établir les bases du bugel communal de 1898.

Coups, blessures et bris de clôture

Hier après-midi, l'agent de sûreté Gautier a arrêté deux individus, les nommés Etienne Dubois et Arthur Glimé, âgés de 21 ans, appréfeurs, demeurant tous deux rue Pellissier. Ces deux individus sont inculpés de coups et blessures sur une dame Marie Delsaut, demeurant rue de l'Ommelet, cour Ferrel 22 et de bris de clôture chez le même plaignant.

Conduits au commissariat du premier arrondissement, ils ont été interrogés par M. Villon, commissaire de police, qui les a fait écrouer au dépôt.

Grand émoi pour rien

Mardi soir, vers sept heures, Mme veuve Duvert, demeurant rue Alfred-de-Musset, se présentait au poste de police du troisième arrondissement et déclarait que sa servante Gabrielle Detournes, âgée de 18 ans, était disparu depuis six heures et demie.

Comme on craignait qu'elle ne fut tombée dans la citerne, celle-ci fut aussitôt vidée, mais les recherches restèrent sans résultat. Cependant Gabrielle Detournes n'avait pas disparu. Elle avait simplement été faillief une heure dans le quartier, et quelques instants plus tard elle rentrait chez sa patronne.

Arrestation d'une expulsée

Hier, la police a arrêté une femme Amélie Thiepondt, âgée de 60 ans, demeurant rue d'Alger, 119, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Elle a été écrouée au dépôt.

Commencements d'incendis

Hier matin, vers cinq heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré à l'imprimerie Wallaert-Lemire, rue de la Bonneville. Une lanterne placée en face d'un fourneau s'est enflammée par échauffement. Le feu a pu être éteint aussitôt. Les dégâts sont insignifiants.

Un autre commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Benjamin Francois, cabaretier, rue Pierre-de-Roubaix, 55; vers après midi, vers deux heures. Un bout du plancher du premier étage a été brûlé. Quelques seaux d'eau ont suffi à éteindre le feu qui n'a cause que des dégâts peu importants.

Fourrière à Croix

Dans la journée de mardi douze chiens ont été mis en fourrière et un propriétaire a été l'objet d'une contravention.

Section des ivrognes

Les nommés : Louis Baillent, âgé de 31 ans, demeurant au Petit-Beaumont ; Louis Dacrot, âgé de 50 ans, demeurant à la Vallée-Mulot et Jules Lebrun, âgé de 56 ans, marchand de cuir, demeurant rue de Mouvaux, ont été arrêtés pour ivresse et conduits au dépôt.

Mardi soir, vers sept heures, un nommé Edmond Coudeux, âgé de 38 ans, demeurant rue de la Longue-guette, 93, a été arrêté pour ivresse et rébellion aux agents Lorthiois et Bosman.

Menus faits

Un rapport pour abandon de voiture a été fait à la charge de M. Roger, entrepreneur.

Au cercle polyglotte de Roubaix

Le Cercle a repris toute son activité avec la nouvelle commission.

Mardi soir, toutes les sections ont eu des causeries instructives. Après la correspondance commerciale, la section allemande a lu des textes très intéressants sur Alphonse Daudet et Emile Zola.

Il n'y aura pas de séance mardi prochain ; la salle étant occupée pour un banquet.

Mardi 28 courant : 1° Correspondance commerciale : section anglaise : M. Dujardin, professeur — 2° Section allemande, M. Lejeune, professeur — 3° Section espagnole, M. Brulos — 4° Section italienne : M. Bellavita.

2 Conférence espagnole, par M. Brulois : *Nigorrosa Andalousia.*

3 Conférences anglaises à l'ordre du jour : 1° Saison d'hiver à Roubaix — 2° Commerce des tissus — 3° Avantages et inconvénients de la bicyclette — 4° *Tale*, par M. Hilton.

4° Causeries libres, journaux, jeux.

Le nouveau succès à Roubaix

C'est bien l'Union Franco-Belge. Il n'y a plus de frontière pour la chaussure depuis que la Maison **Coomans-Montignies** vend tous ses articles 25 pour cent meilleur marché qu'en Belgique, et que les Belges viennent les acheter en France. C'est la maison qui vend la plus élégante et la plus solide des chaussures et à qualité égale le meilleur marché de toute la région.

Si vous voulez des preuves les voici : série de bottines pour hommes vendues partout ailleurs, matières de premier choix, en veau, chevreau, vache vernie, 9 fr. 95 ; 2e choix, 7 fr. 90 ; de choix, depuis 5 fr. 45. — Dames : bottines et souliers à tous prix et pour toutes les bourses.

Hygiénique, drap chaussons et vache vernie, 3 boucles : Hommes, 7 fr. 95 et 6 fr. 75. — Dames, 6 fr. 95 et 5 fr. 75. — Enfants, 5 fr. 95 et 4 fr. 75. — Enfants, 3 fr. 95 et 2 fr. 45. — Caoutchoucs meilleures marques : Hommes, 4 fr. 90 ; Dames, 3 fr. 75. — Dames : *talons*, 2 fr. 45 ; sans *talons*, 2 fr. 25. — 10.000 paires de snowboots, confortables, napolitains, nudes, chaussons, souliers-cyclistes, galoches et sabots, vendus 25 à 50 pour cent en dessous du prix réel.

Bien s'adresser à la Concurrence, 34 et 36, rue Blanchemaille, à Roubaix. Des cadeaux *seront offerts* à tout acheteur.

Atelier de réparations. n.o.

M. BROUILLARD ne parvenant pas à satisfaire la nombreuse clientèle que tous les jours se presse dans son cabinet de l'**Hôtel Ferraille**, rue de la Gare, nous informe qu'il prolonge les *consultations* gratuites à Roubaix, jusqu'au **Lundi soir 27 Décembre.**

NOTA : Les tisserands, les rentreuses, les polygneuses, les ajusseurs, les phpiéreuses, ainsi que toutes les ouvrières, qui souffrent quelque leur travaille pendant la journée, seront reçues le soir jusqu'à 8 heures.

Beernem ! Beernem ! Le meilleur des beurres pour les provisions. Conservation garantie un an. Rue du Bois, 29.

Beurre d'Oostcamp, le meilleur, le plus fin, le moins clair, rue du Bois, 43.

TOURCOING

Solidarité républicaine

Les adhérents à la solidarité républicaine des sirteux d'acquitter le montant de leur cotisation, pourront encore jusqu'à 12h25 courant, jour de Noël, de onze heures à midi 1/2, chez M. Louis Castelain, cabaretier, rue Fin de la Guerre en face le cimetière, et le lendemain dimanche à la même heure au café venve Leclercq, rue Desurmont.

Au Bureau de Bienfaisance

On sait que dans son avant-dernière réunion, le Conseil municipal, saisi des agissements du Bureau de bienfaisance, avait adopté une motion proposée par M. Dron, invitant l'administration *municipale à retourner le projet du* budget du Bureau de bienfaisance à l'administration charitable, et invitant celle-ci à supprimer le chapitre des secours et à transférer un crédit pour traitement d'un deuxième inspecteur civil.

A la séance de mardi soir, ainsi qu'on a pu le voir d'après notre compte-rendu, M. Julien Tack, a rapporté sur le budget du Bureau de Bienfaisance.

La Commission administrative a répondu au vœu du Conseil, en incrémentant le crédit afférent au traitement d'un second inspecteur civil mais elle n'a pas cru devoir supprimer le traitement des secours.

Cependant elle a décidé du changement de la supériorité et du remplacement de trois sœurs.

M. Dron a fait observer que cette mesure est incomplète et bâtarde. Il a très judicieusement fait remarquer ensuite que dans une administration organisée comme l'est actuellement le bureau de bienfaisance, le maintien des sœurs est pour le moins inutile.

Force nous est, cependant, de nous contenter *provisoirement* de la mesure prise par le bureau de bienfaisance.

Le conseil a adopté le budget de l'établissement charitable, car il a, évidemment compris que dans la situation politique actuelle, il risquait en maintenant son décision première, de provoquer la démission des administrateurs qui seraient été remplacés par des réactionnaires à tous crins. C'est malheureux à constater, mais il en aurait sûrement été ainsi.

Mort subite de M. Demouveaux

Conseiller municipal

Une triste nouvelle nous est parvenue, hier soir, vers huit heures.

M. Alexandre Demouveaux, conseiller municipal depuis 1892, et qui avait encore assisté à la *séance de mardi soir, en n'était nullement* souffrant, est mort subitement au peignage Lamon, rue du Sentier, où il travaillait comme mécanicien.

Le défunt était très estimé. Il était âgé seulement de 44 ans, marié, père de 3 enfants, et habitait rue de la Potente, 488. La malheureuse veuve a été informée de tous les ménagements possibles du malheur qui la frappe d'une façon si soudaine.

M. le docteur Dewys a été appelé pour constater le décès, et M. Benoeu, commissaire de police, s'est rendu au peignage Lamon pour les constatations.

Le corps a été ensuite transporté au domicile du défunt par la voiture d'ambulance de l'Hôpital.

Nous présentons à la famille de M. Demouveaux nos sincères condoléances.

Voici quelques détails sur la mort du regretté M. Demouveaux. C'était au moment de la sortie des ateliers. M. Demouveaux avait déjà gagné la porte, lorsque tout à coup il tombait presqu'immédiatement et s'affaissa presqu'aussitôt en même temps qu'une abondante hémorragie se produisait, qu'on ne parvint pas à arrêter.

M. le docteur Vanneufville prodigua en vain ses soins au malade, qui a succombé à une hémo-phtisie.

Arrestation sur mandat d'arrêt

Les agents de sûreté Laverre et Juytteus ont arrêté hier, rue Verte-Feuille, le nommé Auguste Leterne, 25 ans, fraudeur, né à Flines-les-Raches, demeurant à Wattrelos, qui était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par M. Delaire, juge d'instruction près le parquet de Lille, sous l'inculpation de violences exercées sur des préposés de douanes dans l'exercice de leurs fonctions.

Léger accident de voiture

Une voiture appartenant à M. Dessoit-Hier, entrepreneur, rue St-Roch et conduite par M. Dessoit fils, passait Grande-Place, lorsque le cheval effrayé par la scène du tramway, fit un écart. Il accrocha la voiture de Mme Lehoucq, boulevard Gambetta, qui était en stationnement et il y a eu quelques légères avaries à la peinture.

Mise en liberté

Le nommé Jules Eloy, rémouleur rue Jourdan, qui avait été arrêté il y a quelques jours à la suite de plainte en abus de confiance, a été remis en liberté par le parquet.

— La Fanfare les Trompettes-Réunis sous la direction de son chef M. J. Bodin fils se fera entendre samedi prochain le jour de la Noël, à la minute de onze heures et demie, en l'église Saint-Joseph Croix-Rouge.

Le banquet aura lieu le jour même dans la salle de répétitions, chez M. A. Butte, rue du Moulin-Fagot, 108.

Dimanche 26 Décembre 1897. **Grande Exposition Nationale de Pigeons-voyageurs**, organisée par la Société « *Le Nord Colombophile* », établie au Café Delvoye, Grand'Place, 42.

Catégories : Bleus — Boulles foncés — Boulles clairs — Roux et Mouchetés — Couleurs diverses.

Ire série, Mâles vieux — 2e série, Femelles vieilles — 3e série, Mâles jeunes — 4e série, Femelles jeunes.

Conditions — La mise est fixée à 1 fr. 50 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 50 centimes pour frais. Il y aura dans chaque catégorie 3 pigeons classés.

Le premier recevra les 5/10 des mises ; le deuxième les 3/10 ; le troisième les 2/10.

50 francs de prix d'honneur à partir du *comme suit : 15 francs en espèces au plus beau mâle* vieux sans déduction de coulour et 15 francs en espèces à la plus belle femelle vieille sans distinction de couleur ; 10 francs au plus beau mâle jeune et 10 francs au plus belle femelle jeune.

Un diplôme sera offert à chaque amateur primé.

Nota. — Vu le nombre d'adhésions déjà reçues, le commissaire de la Société des Amateurs Colombophiles ayant l'intention de prendre part à l'Exposition, de vouloir bien avoir la bonté de le Secrétaire de l'Exposition, du nombre de pigeons qu'ils exposeront.

La Commission les remercie d'avance.

Les lettres relatives à l'Exposition doivent être adressées à M. le Secrétaire de l'Exposition, café Delvoye, Tourcoing.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 19 et 20 décembre 1897

Versements					
Tourcoing (D.)	237	dépos.	dont	48	nouv. 21.801 »
id. (L.)	65	—	—	13	— 17.182 »
Blanc-Seau	6	—	—	2	— 4.489 »
Croix-Rouge	22	—	—	3	— 4.650 »
Halluin	7	—	—	5	— 4.940 »
Leuilles	4	—	—	1	—